

Examen au cas par cas – document d'urbanisme

Élaboration et Procédures D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification de droit commun	Commune de Grâne (26)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Jean SERRET, Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de Communes du Val de Drôme Ecosite du Val de Drôme 96 ronde des Alisiers 26 400 EURRE tel : 04 75 25 43 82 mail : ccvd@val-de-drome.com
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT Vallée de la Drôme en cours d'élaboration

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>PLU approuvé en novembre 2007</p> <p>Modification simplifiée n°1 du PLU en 2011</p> <p>Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une Déclaration de Projet en 2013</p> <p>Modification simplifiée n°2 du PLU en 2014</p> <p>Modification simplifiée n°3 du PLU en 2015</p> <p>Modification simplifiée n°4 du PLU en 2016</p> <p>Révision allégée du PLU en 2016</p> <p>Révision générale du PLU en cours (engagée par délibération du Conseil Municipal de Grâne le 23 novembre 2015)</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1 877 habitants en 2015 (INSEE)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	44,8 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	6,5 ha (secteur La Tourache)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p>Surfaces issues des fichiers numérisés du PLU :</p> <p>Zones U : 89 ha (2%)</p> <p>Zones AUc : 19 ha (0,4%)</p> <p>Zones AUs : 3 ha (0,06%)</p> <p>Zones A : 1 889 ha (41%)</p> <p>Zones N : 2 573 ha (56%)</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
<p>Orientations définies dans le PADD approuvé en 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répondre à la demande en logements et notamment pour les besoins spécifiques recensés dans le PLH - Aménager et mettre en valeur le village - Maintenir et protéger l'activité agricole - Poursuivre le développement économique - Protéger les richesses naturelles, paysagères et patrimoniales - Promouvoir un tourisme « doux » respectueux de l'environnement - Prendre en compte et prévenir les risques et les nuisances - Améliorer et adapter la capacité des équipements publics en adéquation avec les projets de développement 	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure	
<p>Réajustement des attentes en matière d'aménagement et de programmation pour l'urbanisation de la zone d'urbanisation future « La Tourache », urbanisable au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reprise de l'OAP - réajustement des dispositions réglementaires des zones IAUz et IIAUz - adaptation du zonage 	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 SAGE Drôme SAGE Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la Plaine de Valence Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes du Val de Drôme

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Secteur de la Tourache, à l'Est du centre-village – 6,5 ha Site qui correspond aux phases 1 et 2 de la ZAC de la Tourache

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Tendance à l'augmentation de la population : +1,5% d'augmentation moyenne annuelle de la population entre 2010 et 2015, dont 1,2% dus au solde migratoire +1,0% entre 1999 et 2010, dont 0,9% du au solde migratoire

4.1 Présentation de votre projet	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Environ 100 nouveaux logements autorisés ainsi qu'un équipement public ou d'intérêt collectif de type maison de retraite Pas d'extension de l'urbanisation en dehors du site déjà aménagé de la Tourache (voirie, maillage piétonnier, bassins de rétention,... déjà réalisés) Projet découpé en plusieurs ilots, dont l'aménagement se fera à court ou moyen terme (aménagement déjà engagé sur plusieurs ilots)
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	65 logements vacants en 2015 (INSEE)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	-
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Procédure qui ne permet pas l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones dans la commune Superficie directement aménageable : zones IAUz et IIAUz déjà ouvertes à l'urbanisation dans le PLU en vigueur
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Environ 122 logements attendus au total (22 logements existants), pour une superficie totale de 6,5 ha Soit, en moyenne, 18,8 logements / ha Densité calculée hors établissement de type maison de retraite d'une capacité d'accueil de l'ordre de 60 chambres
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Aucune extension de l'urbanisation autorisée par la présente procédure de modification du PLU Grefte de bourg qui prévoit une importante mixité dans les formes d'habitat, pour répondre à la diversité des besoins en logements mais également à la nécessité de modérer la consommation d'espace	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	-
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	-
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	-
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	-
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
PROJET QUI PERMET LA CRÉATION DE LOGEMENTS MAIS SANS MODIFICATION MAJEURE DU PROGRAMME DÉJÀ VALIDÉ DANS LE CADRE DE PROCÉDURES D'ÉVOLUTION ANTÉRIEURES DU PLU, EN PARTICULIER LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU EN 2014. LES SURFACES DE PLANCHER RESTERONT PAR AILLEURS COMPATIBLES AVEC CELLES AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA TOURACHE	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		x	
Des espaces boisés ?		x	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	2 zones NATURA 2000 présentes en limite Nord du territoire communal, le long de la Drôme (ZSC FR8201678 «Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme» et la ZPS FR8210041 «Les Ramières du Val de Drôme »)
Un parc naturel national ou régional ?		x	
Une réserve naturelle nationale ?		x	RNN FR3600089 « Ramières du Val de Drôme »
Un espace naturel sensible ?		x	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	ZNIEFF de type 1 : <ul style="list-style-type: none"> - FR820030050 « Ramières du Val de Drôme » - FR820030117 « Pelouses des Micouleaux » - FR820030119 « Crêtes dénudées de la Pierre-Sanglante et Tartaiguille » ZNIEFF de type 2 : <ul style="list-style-type: none"> - FR820000418 « Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents » - FR820030129 « Massif boisé de Marsanne »
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	APPB FR3800670 « Ensemble des Freydières »
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		x	10 zones humides identifiées sur la commune 1. Mare de Besse-Chabanas (0,35 ha) 2. Aulnaie marécageuse de la Teyssonne (1,34 ha) 3. Plaine alluviale de Grâne (100,5 ha) 4. Lit de la Grenette dans le val de la Drôme (4,66 ha)

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			5. Lit de la Grenette dans la zone collinaire en amont de Grâne (4,85 ha) 6. Ramières de la Drôme à Chabrillan et Eurre (0,94 ha) 7. Lit endigué de la Drôme à Alex et Grâne (21,18 ha) 8. Ramières de la Drôme de Alex, Livron et Grâne (35,48 ha) 9. Bordure du lac collinaire de St Denis (0,5 ha) 10. La Teyssonne (0,72 ha)
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		x	La Drôme – L1-411 et L2-178 Le Ruisseau de Grenette – L1-442 et L2-184
Complétez si nécessaire			
Etude environnementale antérieure réalisée sur le périmètre de la ZAC : étude d'impact dans le dossier de création de la ZAC, soumise à l'avis du Préfet de Région Rhône-Alpes en juillet 2013 (réponse rendue le 29 août 2013)			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Analyse issue de la révision en cours du PLU : <ul style="list-style-type: none"> - Territoire globalement assez perméable aux déplacements de la faune et à la dissémination de la flore - Trame verte : 2 réservoirs de biodiversité boisés au Sud et à l'Ouest - Trame bleue : ensemble écologique remarquable du Val de Drôme et réseau dense de ruisseaux permanents et temporaires - Points noirs liés au secteur urbanisé du centre-bourg, aux axes routiers et aux obstacles à l'écoulement Le secteur de la Tourache n'est pas situé dans l'une des continuités identifiées
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<ul style="list-style-type: none"> - 3 réservoirs de biodiversité aux bordures de la commune (localisés au sein de la RNN des Ramières du Val de Drôme, de la ZNIEFF de type 1 « Pelouses des Micouleaux » et de la ZNIEFF de type 1 « Crêtes dénudées de la Pierre-Sanglante et Tartaguille ») - 1 corridor à remettre en bon état au Nord-Ouest de la commune, au sein de la zone humide boisée de la RNN des Ramières du Val de Drôme - Plusieurs cours d'eau à préserver : rivière de la Drôme, ruisseaux de la Grenette, du Filan, de la Motte et de la Teyssonne - 1 zone humide : secteur des Ramières du Val de Drôme - Plusieurs obstacles à l'écoulement observés sur la Drôme, la Motte et le ruisseau de la Grenette

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	x		Secteur situé dans les périmètres de protection : - du Beffroi - du Domaine de Plaisance
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		x	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		x	3 sites inscrits sur la commune : Beffroi, Domaine de Plaisance et ancien Prieuré
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		x	
Complétez si nécessaire			
Nouvelles dispositions réglementaires du PLU étudiées en concertation avec l'ABF référent sur la commune			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	Secteur situé en dehors des périmètres de protection des captages d'eau
Autres captages prioritaires ?		x	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	x		3 sources d'approvisionnement utilisées pour la commune : - Val Brian : 500m ³ /jour - Tessone : 360 m ³ /jour - La Négociale (commune de Loriol) : 1 800 m ³ /jour Volumes prélevés sur la commune de l'ordre de 500 000 m ³ /an (2016) Pas de manque relevé par le Syndicat en 2017 Mais perspectives moins optimistes, auxquelles s'ajoute l'obligation qui sera faite à la Négociale de disparaître (située en zone industrielle). Mais est-ce à signaler ? Plutôt pour information interne à mon sens
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du	x		STEP des communes d'Alex et Grâne conforme en équipement et en performance en 2016 Nouveau schéma directeur à l'étude et adaptation de la

4.6 Ressource en eau

territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			STEP aux perspectives d'évolution des deux populations communales (cf. PLU d'Allex (approuvé) et de Grâne) Analyse préalable des données qui laisse apparaître une capacité suffisante de la STEP à horizon 2038, hors eaux claires parasitaires
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	x		Travaux de mise en séparatif des réseaux sur certains bâtiments communaux + lancement d'une étude « ruissellement des eaux pluviales » (estimation et dispositions à adopter pour en maîtriser les effets dans 2 secteurs du territoire communal, dont celui du lotissement de la Beaunette, proche de la ZAC) Nouvelles dispositions réglementaires en zones IAUz et IIAUz qui favorisent l'infiltration des eaux au plus près du lieu de précipitation avant éventuel rejet dans le réseau de collecte public Présence de bassins de rétention des eaux pluviales sur le bas du site de la Tourache

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		x	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		x	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	

Complétez si nécessaire

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		x	Secteur situé à l'écart des zones inondables identifiées le long de la Drôme ou de la Beaunette
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		x	PPRI prescrit sur la commune
Nuisances ?		x	

4.8 Risques et nuisances			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	x		1 ligne de car Keolis Drôme Valence > Crest > Die > Luc-en-Diois
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		x	Délibération prise par la CCVD pour élaboration d'un PCAET
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :		
– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;		
– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/> Cf. dossier modification
Pour tous	Cartographie du PADD	<input type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 01/10/2018

Lieu : EURRE

SERRET

JEAN

SIGNATURE



1 - Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier	
2 - Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Service Urbanisme de la CCVD. Responsable : Isabelle Vincent
3 - Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Communauté de communes du Val de Drôme Ecosite du Val de Drôme, 96, ronde des alisiers, CS 331, 26400 Eurre Tél. : 06 74 87 34 52 ; mail : ivincen@val-de-drome.com

